

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des remaniements et transfert de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 314, approuvé le 15 février 1947: spécifiant que les pouvoirs, responsabilités et fonctions confiés au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, en vertu des dispositions de la Loi du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements, 1945, d'acheter et de produire des fournitures de guerre et de mettre à exécution les entreprises exigées par le ministère de la Défense nationale soient transférés au ministre du Commerce, à dater du 1er février 1947; et pourvoyant aussi à ce que le ministre du Commerce pour remplir cette fonction puisse utiliser les services du personnel de la Corporation canadienne du commerce.

Et aussi,—Arrêté en conseil C.P. 472, approuvé le 5 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 6300, approuvé le 28 septembre 1945, qui sanctionnait la création du Service canadien d'information, et stipulant que le ministère des Affaires extérieures puisse accomplir les actes et prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour distribuer à l'étranger des renseignements sur le Canada, pour coordonner les services publics d'information du gouvernement et leur aider à distribuer à l'étranger des renseignements sur le Canada, avec l'aide d'une commission interdépartementale qui sera composée comme suit: Un membre (qui en sera le président) et qui sera nommé par le Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures; un membre qui sera nommé par le ministre du Commerce; un membre (qui représentera l'Office national du film) et qui sera nommé par le ministre chargé de l'administration de la Loi de 1939 sur l'Office national du film; et d'un membre qui sera nommé par le président du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Wright.

La Chambre s'ajourne alors à 5 heures 58 p.m., jusqu'à trois heures p.m., demain.